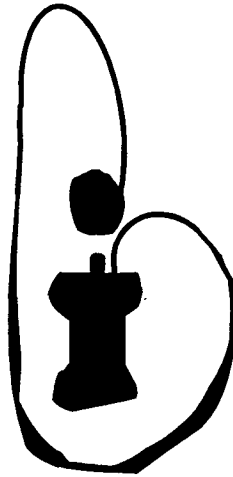


VERSION RÉVISÉE

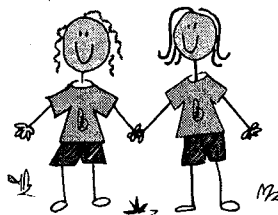
CAS - 198 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE



**Mémoire de la coopérative de solidarité
du centre de la petite enfance
Le Bilboquet de Sherbrooke
à la Commission des affaires sociales
au sujet du projet de loi n° 124 intitulé
*Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance***

« L'unicité d'un CPE »

L'importance de l'Enfance



195 Mont-Plaisant et
266 Kennedy Nord
Sherbrooke, (Québec)
J1E2A5
Tél. (8 1) 564-7400
Fax (8 1) 564-3785

Liste des collaborateurs à la rédaction de ce mémoire

Coordonnateur général : Bernard Beaupré

Membres du Conseil d'administration :

Parents - Membres utilisateurs

Marie-Ève Langlais	Présidente
Luc Michaud	Vice-Président
Guylaine Grégoire	Trésorière
Manon Ouellet	Administratrice
Alexandre Bourque-Viens	Administrateur
Anne-Josée Beaudoin	Administratrice

Membre de soutien

Guylaine Lachance (RSG)	Administratrice
-------------------------	-----------------

Membres travailleurs

Isabelle Bonneville (Éducatrice)	Administratrice
Dominique Fagnoul (Conseillère pédagogique)	Secrétaire

Autres collaboratrices et collaborateurs faisant partie de l'équipe du Bilboquet (lettres d'appui):

Anne-Josée Beaudoin, parent administrateur;

Renée Lessard et Dominique Fagnoul, conseillères pédagogiques;

Guylaine Lachance, responsable d'un service de garde en milieu familial et membre du conseil d'administration;

Brigitte Dostie, responsable d'un service de garde en milieu familial;

Linda Bouffard, soutien administratif;

Sandra Breton, responsable du volet intégration;

Denise Collette, conseillère pédagogique en installation;

Pierre Dionne, éducateur.

Table des matières

Une histoire de coopération menant à la diversification.....	p.3
Complémentarité entre les volets installation et milieu familial.....	p.4
Portrait de l'accueil actuel du CPE coop Le Bilboquet.....	p.6
Les particularités du Bilboquet.....	p.6
Un CPE avec un impact régional.....	p.8
Un petit mot sur la consultation.....	p.8
Le projet de loi 124 à l'encontre de notre mission.....	p.9
Lettres appuyant notre démarche.....	p.10
- Lettre du conseil d'administration.....	p.11
- Lettre de Anne-Josée Beaudoin, parent administrateur.....	p.12
- Lettre de Renée Lessard et Dominique Fagnoul, conseillères pédagogiques.....	p.14
- Lettre de Guylaine Lachance, responsable d'un service de garde en milieu familial et membre du conseil d'administration.....	p.16
- Lettre de Brigitte Dostie, responsable d'un service de garde en milieu familial.....	p.17
- Lettre de Linda Bouffard, soutien administratif.....	p.18
- Lettre de Sandra Breton, responsable du volet intégration.....	p.20
- Lettre de Denise Collette, conseillère pédagogique en Installation.....	p.21
- Pierre Dionne, éducateur.....	p.22
Mission du CPE coop Le Bilboquet.....	p.23

Une histoire de coopération menant à la diversification

Le Bilboquet a vu le jour en 1982. Ce sont 4 finissants du domaine de l'éducation et passionnés pour la petite enfance qui ont décidé d'investir leur formation au préscolaire. Ils avaient déjà une vision d'intervention pédagogique axée sur la pédagogie ouverte avec fonctionnement par ateliers. Une approche visant le développement global de l'enfant (tel que recommandé aujourd'hui). Ainsi, après avoir consulté un échantillonnage de la population sherbrookoise (étude de marché avec la collaboration du centre d'entreprise de l'Université de Sherbrooke), un service de garde éducatif offert à la demi-journée (formule jardin d'enfants) a ouvert ses portes en septembre 1982.

Un service qui a vite fonctionné à plein régime et qui exigeait une augmentation de capacité d'accueil dès la cinquième année de fonctionnement. C'est cependant en 1990, avec l'avènement de la coopérative de travail du centre préscolaire Le Bilboquet que se concrétisa cette augmentation de capacité par la construction d'un nouveau bâtiment (louant jusqu'à ce jour des locaux dans une ancienne école primaire).

En 1995, après des démarches ayant duré une dizaine d'années pour l'obtention d'un permis de jardin d'enfants, Le Bilboquet devient officiellement régi en obtenant un permis de service de garde de l'office des services de garde à l'enfance. Ayant toujours conservé sa vocation et sa mission d'offre de service à temps partiel (2 à 5 demi-journée par semaine), Le Bilboquet élargit cette offre de service en ajoutant l'accueil à la journée. Ainsi depuis 1995 Le Bilboquet offre le temps partiel de 2 façons : 2 à 5 demi-journée par semaine ou 2 à 3 jours par semaine.

Sans trop élaborer sur le sujet, vous comprenez que ce type d'accueil à temps partiel a été vite ciblé par la communauté sherbrookoise comme étant un moyen favorable pour l'intégration d'enfants (handicapés) à besoins particuliers. Plusieurs organismes ont d'ailleurs participé et soutenu pleinement cet aspect de notre mission.

En 1997, avec l'avènement de la loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde, notre coopérative devenue coopérative de solidarité, se diversifie en ajoutant la garde en milieu familial, ce qui fait faire un grand pas en avant à notre offre de

services et qui enrichit notre mission. À partir de cette date, nous pouvons répondre à une plus grande diversité de demandes.

Notre service en installation accueillant des enfants à temps partiel et à partir de 30 mois, la garde en milieu familial vient combler la demande en permettant d'offrir des services aux 0 à 3 ans et offrir du temps plein pour les 3 à 5 ans avec ou sans la complémentarité de l'installation. Cette offre de services élargie a aussi permis l'échange d'expertise de multiples façons entre le milieu familial et l'installation (voir chapitre suivant) dont l'expertise en matière de suivi des enfants à besoins particuliers.

Pour terminer la petite histoire du Bilboquet devenu CPE, il faut mentionner son continuel cheminement en matière de développement qui a mené à l'implantation d'une deuxième installation en mai 2004. Une demande ayant été identifiée en ce sens dès 1998 afin de répondre à l'ampleur des besoins manifestés par le milieu.

Complémentarité entre les volets installation et milieu familial

Le présent chapitre se veut un résumé de la complémentarité installation et services de garde en milieu familial qui c'est développée et raffinée au cours des dernières années.

Le rôle de la conseillère pédagogique a été le premier élément initiant cette complémentarité. Ainsi, depuis la création de ce poste avec l'avènement de la diversification, dès 1997 (il faut noter que nous avons été des 5 premiers CPE à se diversifier au Québec) et surtout avec la responsabilité d'assurer l'application du programme éducatif en milieu familial, il y a eu automatiquement des retombées positives pour l'installation. Considérant que le poste de conseillère pédagogique pour notre CPE est partagé entre 2 éducatrices d'expérience (co-fondatrices du Bilboquet) avec formation universitaire en enseignement préscolaire et primaire, il est évident que l'expertise y était et que les liens entre les 2 types de services de garde se faisaient avec discernement et professionnalisme.

Les conseillères pédagogiques se sont aussi vu assigner les responsabilités relatives aux enfants nécessitant des suivi particuliers. Notons à ce chapitre le suivi aux protocoles d'entente avec les CLSC. Encore là l'expertise développée en milieu familial s'est transposée en installation.

Une autre expertise a été mise au profit des 2 volets dû au fait que nos conseillères pédagogiques se partagent l'aspect suivi à la réglementation. Cette expertise est évidemment la connaissance de l'ensemble des lois et règlements. Un domaine en continuelle mutation.

Jusqu'à maintenant vous pouvez constater que le rôle de conseillères pédagogiques pour le volet familial a aussi été un grand apport pour l'installation. Dans les lignes qui suivent nous vous faisons part des éléments de l'installation qui ont enrichi notre volet familial.

Le premier élément a été mentionné précédemment, il s'agit de l'expertise développée en installation relativement à l'intégration des enfants (handicapés) à besoins particulier. Notre coordonnatrice pour ce volet est souvent appelée à faire des suivi en milieu familial.

Un autre élément non négligeable concerne l'aspect matériel éducatif. En effet, nous mettons à la disposition des milieux familiaux, une joujouthèque, regroupant du matériel que nous nous sommes procuré exclusivement pour ce volet, en fonction des besoins identifiés par les responsable de services de garde (RSG) et du matériel de l'installation selon ses disponibilités. Il faut noter que nous avons réservé un espace fonctionnel dans une de nos installation à cet effet.

Nous terminons le présent chapitre en énumérant d'autres éléments issus de l'installation qui sont mis au profit du volet familial :

- Les formations offertes au personnel;
- Des conférences pour le personnel et pour les parents;
- Des soirées d'échange;
- Des événements pour les enfants et les familles;
- Des locaux pour réunions ou pour rencontres sociales;
- Et de l'expertise d'organisation et d'administration dont de l'expertise comptable.

Portrait de l'accueil actuel du CPE coop Le Bilboquet

Aujourd'hui, la coopérative de solidarité du CPE Le Bilboquet, gère un volet familial de 100 places (16 milieux) et 2 installations voisines une de l'autre. Une installation de 60 places au permis accueille des enfants âgés de 2 ½ à 4 ans et une deuxième installation de 70 places au permis accueille des enfants âgés de 4 à 5 ans. Pendant la période estivale, l'installation Kennedy (deuxième installation implantée dans une ancienne école primaire rénovée accueillant des enfants de 4 à 5 ans durant l'année régulière), accueille des enfants d'âge scolaire (jusqu'à 7 ans) afin de combler les places inoccupées tout en répondant aux besoins des membres utilisateurs.

C'est donc exactement 218 enfants qui bénéficient actuellement des services en installation dont 18 enfants (handicapés) à suivis particuliers. 116 enfants bénéficient du service en milieu familial. Durant l'été qui vient de se terminer, 30 enfants d'âge scolaire ont été accueilli. C'est donc un total de plus de 300 familles qui utilisent les services du Bilboquet annuellement.

Les particularités du CPE coop Le Bilboquet

Le présent chapitre a pour but de mettre en évidence les particularités de notre CPE. Des particularités issues de notre historique et de notre mission.

Au niveau du programme éducatif, c'est avant tout l'orientation pédagogique choisie dès la création du Bilboquet en 1982 qui teinte l'offre de services en installation. Une pédagogie ouverte avec fonctionnement par ateliers. Un environnement à aires ouvertes aménagé dans le but de favoriser le développement global de l'enfant. Une intervention en « team teaching » permettant à l'enfant d'être assisté et soutenu par une équipe multidisciplinaire du domaine de l'éducation. On y retrouve des éducatrices et des éducateurs ayant des formations en éducation à l'enfance, en éducation spécialisée, en enseignement préscolaire et primaire, en adaptation scolaire, en psycho-éducation, en éducation physique, en service social et en communication.

Avec son impact dans le milieu, notre CPE se démarque en s'associant à un bon nombre d'organismes pour différentes raisons. Voici les principaux organismes en question. Pour son volet suivi d'enfants à besoins particuliers : les CLSC de la région de Sherbrooke, le Centre de réadaptation de l'Estrie, le Centre Notre Dame de l'Enfant et le Centre Jeunesse. Pour son volet formation et accueil de stagiaires : les départements d'éducation à l'enfance et d'éducation spécialisée du collège de Sherbrooke, l'école St-Michel (enseignement aux adultes), la faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke ainsi que l'Institut de recherche et d'enseignement en coopération de l'U de S (IRECUS). Pour son volet associatif, notre CPE interagit avec les autres CPE de la région, avec le regroupement des CPE des Cantons de l'Est (RCPECE), avec l'association des CPE du Québec (AQCPE), avec la coopérative de développement de l'Estrie (CDE) et la corporation de développement économique communautaire de Sherbrooke (CDEC).

La vie associative de notre organisation se vit aussi à l'interne. À sa formule coopérative où la concertation, la communication et la responsabilisation sont à l'honneur, complémentaires au rôle important que joue le conseil d'administration, plusieurs dynamiques et comités enrichissent et soutiennent les orientations choisies par notre CPE. Rencontres d'équipe 2 fois par mois, comité pédagogique, comité accessibilité, comité éthique, comité alimentation, comité de gestion de personnel, comité de suivi budgétaire et biens d'autres comités et responsabilités, sont toutes des dynamiques qui rendent notre cheminement de tous les jours stimulant et enrichissant.

En résumé, plusieurs aspects confirment l'unicité de notre CPE diversifié :

- Coopérative de solidarité;
- Accueil à temps partiel en installation;
- Complémentarité d'accueil installation et volet familial;
- Volet intégration d'enfants handicapés et suivi d'enfants manifestant d'autres besoins particuliers;
- Cheminement avec organismes du milieu;
- Conseillères pédagogiques d'expérience;
- Programme éducatif axé sur la pédagogie ouverte et le fonctionnement par ateliers;
- Programme éducatif favorisant le développement global;
- Aires ouvertes avec « team teaching » en installation;
- Multidisciplinarité de l'équipe d'intervenant(e)s;
- Nombre exceptionnel d'éducateurs masculins en installation (7 sur 25)

Un CPE avec un impact régional

À la lumière du précédent chapitre, vous comprendrez que notre offre de services et nos particularités font en sorte que notre clientèle se recrute régionalement. Oui il y a les grandes particularités issues de notre mission : soit l'accueil à temps partiel et notre expertise en matière d'accueil d'enfants à besoins particuliers mais comme chaque CPE crée son unicité, il y a beaucoup d'autres raisons qui font que les parents choisissent de faire des kilomètres supplémentaires afin que leur enfant fréquente nos services. Toutes les particularités mentionnées dans le présent chapitre créent notre unicité et nous pouvons être choisi pour l'ensemble des particularités comme pour l'une ou l'autre individuellement. Il est évident que notre approche pédagogique fait déplacer beaucoup de monde. Citons aussi comme exemple le fait que la présence hors du commun d'éducateurs masculins dans notre milieu a fait en sorte qu'une mère d'enfant qui n'avait plus de père présent ni d'autres modèles masculins dans sa vie s'est fait recommander fortement de fréquenter notre CPE.

En tenant compte que souvent, à raison de 30 à 40 % du temps, notre clientèle utilise nos volets installation et familial en complémentarité (complétant l'accueil en cours ou accueil en bas âge en milieu familial et plus âgés en installation), l'impact régional se reflète sur les 2 types d'offre de service. Il va sans dire que les liens étroits en matière de fréquentation et en matière de partage d'expertise font que nos utilisateurs proviennent des 4 coins de Sherbrooke et des environs et ce autant en installation qu'en milieu familial.

Un autre aspect facilitant cette offre de service couvrant un territoire élargi est le fait que nos installations et nos bureaux sont centralisés et à proximité de voies de transit importantes.

Un petit mot sur la consultation

Avant de conclure, nous nous permettons de partager une réflexion sur la consultation dont le projet de loi 124 a fait l'objet avant d'être déposé. Nous voulons seulement rappeler aux décideurs que l'argent qui a permis la mise sur pied de services de garde de qualité que sont les CPE est l'argent qui appartient à tous les québécois. Il est donc légitime voire nécessaire que l'ensemble des acteurs représentatifs des besoins du milieu soit consulté quand il est question de changer les règles du jeu.

Le projet de loi 124 à l'encontre de notre mission

Plusieurs raisons font que nous rejetons du revers de la main presque la totalité des articles du projet de loi 124. Nous nous permettons à ce chapitre de faire référence au mémoire déposé par le regroupement des CPE des Cantons de l'est et des recommandations en ce sens.

Afin de bonifier nos dires, à la lumière de ce que vous venez de lire relativement aux spécificités de notre CPE diversifié et en lisant plus loin toutes les lettres écrites par des personnes vivant et soutenant étroitement et intensément notre mission, nous nous permettons de vous citer quelques exemples qui font que nous ne pouvons accepter d'aucune façon que le projet de loi soit sanctionné :

- **Le volet familial ne peut être séparé de notre volet installation étant donné les particularités de l'offre de service de notre CPE;**
- **La perte de l'échange d'expertise entre le volet familial et le volet installation (vases communicants) occasionnera des déficits majeurs en matière de qualité d'intervention et de suivis particuliers;**
- **La notion de démarche éducative telle que mentionnée dans le projet de loi amène trop d'ambiguïtés et pourrait nuire à ce qui s'est construit en matière d'intervention éducative depuis l'apparition de notre service;**
- **La notion de territoire ne peut aucunement s'appliquer dans notre cas dû à notre impact régional;**
- **Nous n'avons pas été consultés.**

Lettres appuyant notre démarche

Dans les pages qui suivent, nous vous présentons 9 lettres écrites par des acteurs directement impliqués dans notre CPE. Elle se veulent des témoignages concrets appuyant la principale recommandation du présent mémoire, soit de rejeter le projet de loi 124.

- Lettre du conseil d'administration;
- Lettre de Anne-Josée Beaudoin, parent administrateur;
- Lettre de Renée Lessard et Dominique Fagnoul, conseillères pédagogiques;
- Lettre de Guylaine Lachance, responsable d'un service de garde en milieu familial et membre du conseil d'administration;
- Lettre de Brigitte Dostie, responsable d'un service de garde en milieu familial;
- Lettre de Linda Bouffard, soutien administratif;
- Lettre de Sandra Breton, responsable du volet intégration;
- Lettre de Denise Collette, conseillère pédagogique en installation;
- Lettre de Pierre Dionne, éducateur.

Sherbrooke, le 15 novembre 2005

Madame la Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine,
Mesdames, messieurs les député(e)s de l'Assemblée Nationale du Québec

Vous serez bientôt appelé(e)s à vous prononcer de façon définitive au sujet du projet de loi 124 sur les services de garde éducatifs à l'enfance. À titre de membres du Conseil d'administration du CPE coop le Bilboquet, situé dans l'est de Sherbrooke, nous vous invitons à rejeter ce projet de loi. Ci-bas une liste des principales raisons qui nous ont amené, nous-mêmes, à rejeter le projet de loi 124.

- Nous ne voyons pas comment le projet de loi, particulièrement en ce qui concerne la création des « bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial », permettra de rencontrer les objectifs d'économie ou de maintien de la qualité énoncés par la Ministre.
- L'introduction du projet de loi 124 n'est pas du tout nécessaire pour apporter des améliorations qui peuvent certes être souhaitables dans le cadre de la poursuite de l'amélioration des CPE.
- La façon de « manœuvrer » de la Ministre est ressentie comme un acte de non-reconnaissance et de non-considération envers les personnes qui s'investissent corps et âme dans la petite enfance.
- C'est une mesure de coupure qui s'attaque encore à un milieu à prédominance féminine.
- Dans le cas particulier du CPE coop le Bilboquet, cette mesure risque d'avoir un impact très négatif étant donné l'importante complémentarité « installation / milieu familial » qui résulte de la fréquentation à temps partiel qui est la norme de notre CPE.

À la lumière de ces arguments, et considérant le caractère irréversible des dommages que pourraient causer des changements introduits à toute vapeur, nous vous invitons à rejeter le projet de loi 124 qui ne permettra ni d'assurer la pérennité des services de garde éducatifs, ni d'améliorer la qualité, pas plus que de dégager de réelles économies.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à nos arguments,
Respectueuses salutations,

Les membres du Conseil d'administration
CPE coop le Bilboquet de Sherbrooke

Sherbrooke, le 16 novembre 2005

Madame Carole Théberge

Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Madame la Ministre,

Laissez-moi vous raconter une petite histoire...

Septembre 2002, il y a de cela 3 ans, ma fille, âgée à l'époque d'un peu plus de trois ans me dit : « Maman, Étienne et moi sommes différents, n'est-ce pas ? » Je lui réponds que oui mais lui demande qu'est-ce qui fait qu'elle et lui sont différents. Moi, je sais pertinemment qu'au Bilboquet, cette semaine-là, c'est la « semaine des différences ». Alors, elle poursuit : « Moi, j'ai les cheveux blonds, Étienne a les cheveux bruns, il est un garçon et moi une fille... » Dessous ces constatations bien « de base » se cachait le fait qu'elle venait de réaliser, non pas d'apprendre, que les différences existent entre les individus bien au-delà des différences peut-être plus apparentes qui existent entre les enfants ayant un handicap et les enfants n'ayant pas de handicap. Elle venait de faire le premier pas de la tolérance envers les personnes handicapées. Les amis de ma fille, qui ont leur place bien à eux au CPE Le Bilboquet, ne sont pas sourds, incapables de marcher ou autre, ils sont ses amis, point.

Trois ans plus tard, son frère entre au Bilboquet et il « y a une amie qui, pour parler, fait des sourires... » Elle n'est pas handicapée, elle est son amie...

Par cette anecdote, je ne veux pas faire semblant que les enfants ayant un handicap n'ont pas besoin de soin particuliers, je veux simplement faire remarquer qu'à cet endroit, ils ont tellement une place importante qu'ils ont, *en plus* des soins particuliers, un endroit bien à eux, qu'ils peuvent s'approprier en paix et où ils se feront des amis. Le CPE le Bilboquet s'est, entre autres, donné cette mission : l'intégration des enfants à besoins particuliers.

Une des missions des CPE est la diversité. Offrir à ses usagers de multiples possibilités qui répondent aux besoins d'un milieu précis ou aux besoins d'un ensemble d'individus. D'autres CPE ont ciblé d'autres besoins. Mais l'ensemble de la communauté bénéficie des besoins comblés par l'ensemble des CPE et de leurs services de garde en milieu familial.

Des différences, Madame Thérberge, nous ailleurs également. Par exemple, vous et moi sommes très différentes. Vous, vous pensez à vos sous (qui sont les nôtres, soit dit en passant) et moi je pense à mes enfants (qui sont les vôtres, soit dit en passant). En effet, mes enfants, ce n'est pas seulement mon fils qui quittera le CPE dans deux ans pour aller dans le milieu scolaire et qu'à ce moment je n'aurai plus besoin de me préoccuper du sort des CPE. Non, c'est aussi les enfants de mes enfants et les enfants de ceux-ci, et les enfants des enfants de mes voisin qui pourront dire : « Il y a longtemps, des gens ont cru à la qualité des services de garde du Québec (votre Québec, soit dit en passant) et ont tout fait pour les garder voire les améliorer. Ces sous que vous « dépensez » sont un investissement dans la qualité du Québec de demain.

Et pour finir, pourquoi toutes les lettres, les informations, les appuis que nous recevons nous indiquent-ils la même chose : la qualité des Centres de la petite enfance du Québec est indéniable, il ne faut que continuer à l'améliorer... alors que vous, vous vous obstinez à ne pas le voir ?? Avant qu'il ne soit trop tard, s'il vous plaît, reculez !

Anne-Josée Beaudoin

Parent, membre du Conseil d'administration au CPE coop le Bilboquet

Madame la ministre
Mesdames et messieurs les députés

Dans le cadre du projet de loi 124, nous voulons aujourd'hui attirer votre attention sur un aspect très concret de notre travail de conseillères pédagogiques.

Auparavant, un bref tour d'horizon de notre histoire. Dès 1997, nous avons activement participé à la création du volet familial de notre CPE en collaborant avec des parents bénévoles et notre chargée de projet. En comités, nous avons élaboré les documents nécessaires à la RECONNAISSANCE des responsables de garde en milieu familial. Ce faisant, nous avons, en échangeant avec nos partenaires, développé un sens éthique et professionnel de ce que doivent être des relations de soutien et de contrôle. Nous nous sommes partagé les rôles en devenant conseillère pédagogique de la moitié des RSG et responsable des visites de contrôle de l'autre moitié et vice versa. Notre approche a toujours été guidée par un respect de l'UNICITÉ de chacune et de son statut de travailleuse autonome. Dans le but de RECONNAÎTRE et de valoriser toute l'importance du travail de ces femmes auprès de la petite enfance, nous avons teinté nos interventions de manière positive et constructive et bâti une relation de confiance qui n'a pas de prix. Sans parler des visites de soutien, des nombreuses discussions téléphoniques et des réévaluations annuelles, voilà le point concret que nous voulons apporter à votre connaissances. Il s'agit des soirées d'échanges pédagogiques que nous offrons (participation sur une base volontaire) à raison de quatre rencontres par année. Ces soirées permettent à ces éducatrices qui travaillent seules toute la journée de venir échanger sur leurs difficultés et leurs réussites avec des personnes qui vivent les mêmes réalités en étant soutenues par des professionnelles, leurs conseillères pédagogiques. Voici donc un listing de quelques-uns des sujets qui ont été abordés lors de ces soirées. Vous serez à même de constater la diversité de ces sujets qui, pour la majorité, étaient des suggestions des RSG.

- Ateliers et activités sur Noël et l'hiver.
- Aménagement d'ateliers dans un milieu familial en accord avec le développement global de l'enfant.
- Relations avec les parents.
- Les moments de routine sont-ils éducatifs?
- Que faire dehors quand la mère nature n'est pas de notre bord?
- Comment rendre une sortie intéressante pour les enfants et pas stressante pour moi?
- La nécessité est la mère de la créativité.

- Comment trouver l'inspiration dans ton bac de récupération?
- A partir d'un livre, idées autour du thème de Noël.
- Comment favoriser le développement global de l'enfant avec un escalier?
- Cuisiner avec les enfants.
- Un environnement joyeux rend les enfants heureux.
- Comment susciter la curiosité des enfants en s'amusant avec de simples petites expériences sensorielles?
- Les ententes avec les parents (loi sur la protection du consommateur) et la gestion de la paperasse.
- Comment planifier et préparer un bricolage collectif pour avoir du plaisir avec tes grands et tes petits?
- Quelle est pour moi la meilleure façon d'organiser mon matériel, mes idées lors de la planification de différents thèmes?
- Initiation à la rythmique.
- L'éthique professionnelle.
- Ce soir on joue!
- Activités estivales relaxes avec les enfants.
- Ce soir on jase qualité!
- Ce soir on se met les pieds dans les plats!

Et nous continuons, avec tout notre professionnalisme, à RECONNAÎTRE les qualités et les besoins des RSG tout en sachant que les premiers à en bénéficier sont LES ENFANTS. Nous doutons de la possibilité de garder une dimension HUMAINE dans notre travail auprès d'êtres HUMAINS si le nombre de RSG est multiplié par quatre ou cinq...

Merci d'avoir pris le temps de reconnaître ce qui se passe dans notre réalité

Dominique Fagnoul et Renée Lessard, conseillères pédagogiques, Bachelières en éducation (1980)

Je fais ici réponse à votre article qui m'a fait dresser les cheveux sur la tête... il ne faut pas mettre tous les œufs dans le même panier non plus.

Je ne sais où vous avez pris vos renseignements, mais ils sont inexacts. La majorité des éducatrices en milieu familial sont contre le projet de loi 124. Qui d'entre nous veut travailler plus de 50 hres par semaine avec encore moins de formation et de soutien pédagogique ?????? Qui viendra m'aider avec les enfants en difficulté et ceux en intégration???? Croyez vous vraiment que le bureau coordonnateur sera en mesure de me donner cette aide???? Quand elle aura à superviser un minimum de 100 éducatrices, moi je ne crois pas et quand les CPE vont refuser la garde atypique, qui va encore se taper le boulot et bien encore nous ... au moins là, il y a le CA si on veut contester une décision mais avec le bureau coordonnateur cela va être une décision finale et je fais quoi si le ou la coordonnatrice ne m'aime pas et qu'elle révoque ma reconnaissance ??Je n'ai plus de recours sauf celui de retourner au privé ... le gouvernement veut nous faire reculer et non avancer. La ministre se fie à une enquête de 1999 pour son projet de loi alors que les CPE étaient à leur début et avaient encore besoin d'ajustements et bien nous sommes en 2005 et les CPE commencent à peine à avoir leur vitesse de croisière et commencent à être vraiment efficaces et là on veut tout changer. Je suis une éducatrice en milieu familial et je dis haut et fort que je suis contre le projet de loi 124 et que jusqu'à maintenant le gouvernement Charest ne m'a pas convaincue, à part le fait qu'on va me demander de faire plus pour moins et je suis loin d'être certaine qu'il s'agit de la meilleure solution. Le Québec a déjà été fou de ses enfants, maintenant il s'en fout!

Bon il me reste à envoyer cette opinion à mon CPE... ça c'est pour vous dire que je n'ai reçu aucune pression d'eux et que moi je suis fière de mon CPE et que je tiens à y rester ... je leur lève mon chapeau car ils ont fait des miracles avec le peu de moyens offerts par le ministère en ce qui a trait aux enfants handicapés...

Guylaine Lachance

*Éducatrice en milieu familial reconnue par le CPE COOP Le Bilboquet
et membre du conseil d'administration*

Sherbrooke

Sherbrooke, le 15 septembre 2005

Objet : mes réactions à la lettre de la ministre Thériault

Un beau bonjour à vous deux, mes conseillères pédagogiques,

Suite à la lettre de la ministre, madame Carole Thériault, j'avais le goût, comme responsable d'un service de garde en milieu familial, de vous faire part de mes commentaires.

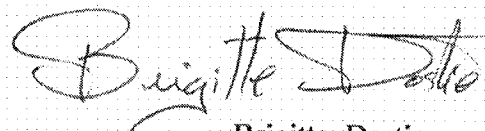
Vous me connaissez, tout ce qui touche le gouvernement et les lois, je m'y connais peu. Par contre une chose dont je suis fière et que je prends à cœur, c'est mon travail auprès des enfants. Je crois que je suis sensible à leurs besoins et à ceux de leurs parents. Une chose dont je suis convaincue, c'est que les enfants ont besoin de stabilité, de personnes références qui les accompagnent dans leurs cheminements personnels. Ils ont besoin de personnes sensibles à leurs besoins, aimantes et de confiance.

Quand vous venez à la maison, soit par visite surprise, ou que ma conseillère pédagogique vient faire un tour pour voir les enfants, prendre le temps de parler, de jouer, de leur lire une histoire et surtout discrètement les observer pour mieux me guider lorsque le besoin est là, tout le monde en bénéficie. Par vous mon C.P.E. je me sens appuyé et vous me procurez toute l'aide pédagogique dont j'ai besoin.

Je dois vous avouer que ça me fait peur, de voir les projets de la ministre. C'est impossible d'avoir la qualité de services que nous avons présentement. Il m'est arrivé de vous téléphoner pour une urgence, tout de suite, j'ai pu parler à ma conseillère pédagogique. Je n'ai pas eu à subir les fameuses boîtes vocales et qu'une personne me retourne mon appel quelques jours plus tard ou voir même quelques semaines.

Présentement, dans mon milieu de garde, j'ai un enfant timide. Elle a de la difficulté à s'adapter aux nouveaux visages et je suis convaincu qu'il y a plusieurs enfants qui vivent la même chose. Alors je verrais mal des personnes différentes défiler dans mon milieu de garde et essayer de créer des liens avec eux. J'aurais juste le goût de dire à la ministre que ce n'est pas de cette façon là qu'on joue avec les enfants, ils ne sont pas des numéros.

Il faut faire des pressions auprès de madame Thériault afin qu'elle comprenne que c'est pour le bien des enfants et leurs parents.



Brigitte Dostie
R.S.G.
Bilboquet
Sherbrooke

Sherbrooke, le 21 novembre 2005

Gestionnaires et administrateurs de CPE de l'Estrie
Comité de pression politique du RCPECE

M. Jean Charest
Député de Sherbrooke

Mme Monique Gagnon-Tremblay
Député de St-François

Objet : À quand le gros bon sens ?

Bonjour,

Je me présente, Linda Bouffard, commis-comptable à la Coopérative de Solidarité du CPE Le Bilboquet. C'est en 1995 que j'ai fait la connaissance de mon CPE qui était à l'époque la coopérative de travailleurs le Bilboquet en y inscrivant ma grande fille qui a aujourd'hui 14 ans. Il existait déjà en ces temps, un comité de parents sous l'appellation du Comité Consultatif du Bilboquet. Déjà mon CPE avait le souci d'offrir le meilleur service à sa jeune clientèle. C'est lors de l'inscription de mon deuxième enfant (j'en ai 3) que j'apprendrai la transformation de la coopérative de travailleurs en coopérative de solidarité, avec l'arrivée des places à 5.00\$/jour, ce qui permettait aux parents d'avoir une place au conseil d'administration. J'embarquai donc dans cette belle aventure.

Alors que la personne qui s'occupait de la comptabilité, devait quitter pour un congé de maternité, on m'a offert le poste suite à une évaluation de mes compétences (diplôme d'études collégiales en technique administrative option finance). J'étais à ce moment là contractuelle et à temps partiel par choix. Mais voilà que le gouvernement demande à mon CPE de grandir en implantant le volet familial. Devant ce défi à relever, je décide de m'impliquer sur deux des trois comités qui travailleront à l'implantation du volet familial.

Suite à tout ce changement, j'ai été engagée officiellement par la Coopérative de solidarité du CPE le Bilboquet le 9 février 1999. Cet emploi m'a apporté et m'apporte encore aujourd'hui plus de satisfaction que j'en ai eu dans des emplois antérieurs. Combien de personnes croyez-vous se lèvent le matin heureuses d'aller travailler? Eh bien moi oui! Tout cela, avec votre nouvelle façon de vouloir gérer les milieux familiaux, je le perdrai car c'est moi qui occupe le poste de soutien administratif du volet familial de mon CPE. C'est grâce à l'implantation du volet familial que je suis devenue membre travailleur régulier de

la coopérative. Il m'est donc difficile de concevoir que tous les efforts de collaboration que j'ai mis avec mes collègues afin de diversifier notre CPE tout en respectant notre mission et en la partageant avec nos milieux familiaux s'envoleront dans un projet de loi ou la supposée consultation est questionnable du point de vue démocratique.

Il m'est aussi difficile de concevoir que je ne recevrai plus de mes RSG tout ces petits mots qu'elles me faisaient parvenir en même temps que leurs fiches d'assiduité. J'ai déjà reçu des dessins d'enfants de ces milieux familiaux pour me souhaiter un Joyeux Noël ou une bonne fin de semaine. Toutes les deux semaines, j'attends avec beaucoup de plaisir les fiches d'assiduité qui me procurent de vrais petits bonheurs. Tout cela, avec votre nouvelle façon de vouloir gérer les milieux familiaux, je le perdrai car c'est moi qui occupe le poste de soutien administratif du volet familial de mon CPE.

L'emploi que j'occupe à temps partiel par choix, dépend de ce volet et VOUS VOULEZ me le retirer! Du même coup, je peux dire que ma qualité de vie familiale en sera durement touchée puisque je n'aurai plus d'emploi. Où trouverai-je un emploi de cette qualité avec des gens que j'aime? Pouvez-vous me garantir que j'aurai une place dans un de vos bureaux coordonnateurs? Pourrais-je encore avoir un emploi à temps partiel qui me permettra d'être aussi à la maison avec mes enfants? Que faites-vous de la conciliation travail-famille pour laquelle mon CPE a reçu un prix honorifique? Toutes ces questions sans réponses me procurent de l'inquiétude et des angoisses dont je me serais bien passée! De plus, vous brisez tous les efforts que les coordonnatrices de notre volet familial et moi-même avons mis afin d'établir un lien de confiance durable et agréable entre notre CPE et nos RSG. Je parle ici de la « Passerelle » à laquelle vous avez fait référence en commission parlementaire.

Finalement, votre projet de loi, non seulement, je suis contre, mais il est également inhumain. Et soyez assurée que je me rappellerai très longtemps du combat que vous m'imposez afin de conserver mon emploi car je ferai indéniablement partie du groupe de personnes qui le perdront avec ce projet.

Linda Bouffard

Commis-comptable et soutien administratif du volet familial

Membre travailleur régulier de la coop. de solidarité du CPE Le Bilboquet

Ancien parent utilisateur des services de garde installation et milieu familial

Ancien membre du C.A. de la coop. de solidarité du CPE Le Bilboquet

Des enfants différents dans mon CPE c'est normal!!!!

Moi, je suis éducatrice spécialisée et je travaille au Bilboquet depuis 1991. Quand je suis arrivée dans le milieu je me suis sentie à la bonne place dès le premier instant. Les enfants au Bilboquet sont heureux et les intervenants chaleureux.

Je me suis posé diverses questions dû à la situation actuelle telles que : quelle importance a mon rôle dans mon milieu de travail? Qu'est-ce que les enfants viennent chercher dans un CPE!? Naturellement ce ne sont pas les seules questions qui me viennent en tête mais disons que ce sont les essentielles pour l'instant.

Moi, mon rôle, c'est d'accueillir des enfants à besoins particuliers, des enfants différents qui vivent une expérience riche, sans discrimination dans un milieu « normal » et stimulant. Moi, mon volet intégration (enfants à besoins particuliers) est loin d'être préoccupant pour le ministère de « j'sais pu trop quoi » car on le voit bien il coupe sur les bases de l'être humain...Heureusement que mon CPE a les reins solides, que mon volet fait partie intégrante de la mission, qu'il y a des organismes pour me venir en aide et qu'enfin je suis un peu, beaucoup débrouillarde car je ne tiendrais pas le coup!! J'ai toujours vu l'importance de l'enfance au préscolaire et je dis bien VU...Et vous, dites-moi, êtes-vous allés voir comment c'est beau un enfant qui s'amuse dans un CPE!? Les enfants ne sont pas juges de leur condition, ils la subissent. Je peux vous dire que ce chambardement ils le vivront directement ou indirectement et qui ramassera les maux?

Moi, je tiens à tous les enfants!

Sandra Breton
Responsable du volet intégration
Coop CPE le Bilboquet.

Mesdames, messieurs qui avez mon avenir entre les mains !

Après avoir travaillé plusieurs années auprès des enfants de 3 ans dans un centre de la petite enfance, je suis devenue conseillère pédagogique dans ce même CPE. J'apprends qu'en janvier, mon poste sera en péril. Je suis sidérée. Je ne trouve pas ça drôle parce que je ne peux retourner avec les enfants à cause d'un handicap physique.

Je suis choquée de ce que provoque le projet de loi 124. C'est comme si on me disait que le travail accompli depuis quelques années n'avait et n'a plus d'importance. Dans notre CPE, nous travaillons la pédagogie ouverte qui demande un suivi important de la part de la conseillère pédagogique. Celle-ci voit à ce que l'enfant soit respecté dans sa personnalité, dans son développement physique selon son âge et dans sa créativité. Elle soutient, informe et dirige au besoin les intervenants dans l'application de la pédagogie.

Les enfants sont l'avenir, ils ont droit à la qualité. Le rôle de la conseillère pédagogique est très important dans un CPE si on veut le bien-être des enfants et un bon fonctionnement pédagogique.

Je suis choquée pas seulement parce que je perds mon emploi, mais aussi pour le manque de sérieux face à votre décision potentielle. J'aime les enfants. Je veux ce qu'il y a de mieux pour les faire grandir sagement, par des intervenants bien informés et soutenus par la conseillère pédagogique.

Et vous, que désirez-vous pour eux?

Denise Colette
Conseillère pédagogique en installation
CPE Coop Le Bilboquet

Aux députés provinciaux,

La garde à la petite enfance est un sujet chaud de l'actualité avec les transformations proposées par la Ministre, la mobilisation des centres de la petite enfance autour de ces transformations et l'ingérence du gouvernement fédéral dans le financement des services de garde ainsi que l'implantation des services de garde partout au Canada basée sur la structuration des services de garde du Québec.

Le sujet qui me préoccupe le plus est évidemment celui des transformations proposées par la Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine du Québec. Loin d'être contre les transformations positives et constructives, je dois pourtant m'élever contre ce qui m'apparaît être une démarche malsaine pour le développement de l'enfant. Je note une diminution de la qualité d'intervention quand je vois disparaître un grand nombre de conseillères pédagogiques remplacées par ce qui m'apparaît comme des fonctionnaires jouant le rôle de policiers des services de garde *éducatifs* à l'enfance. La Ministre parle de démarche éducative pour assurer le développement des enfants et elle enlève des éléments qui contribuent à cet objectif.

Un autre point troublant touche la gouvernance des CPE. La Ministre croit que les CPE seront mieux gérés en épaulant les CA par deux membres issus de la communauté. Quelle garantie la Ministre a-t-elle des valeurs que ces gens amèneront dans les CPE ? Il est certain que les CPE ayant présentement une bonne gérance continueront leur bon travail. Il est déplorable que la Ministre ne fasse pas confiance aux gestionnaires actuels et aux éducatrices et qu'en même temps elle parle de préoccupation éducative.

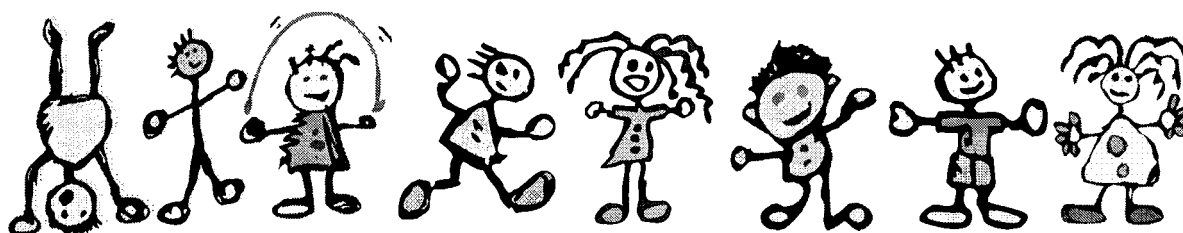
Autre point préoccupant, le financement des services de garde est actuellement de: 1,43 Milliards \$ pour environ 200,000 places financées. C'est plus pour un service de garde de qualité si on calcule l'abolition des allocations familiales de l'ordre de 4,4 Milliards \$ auxquelles il faut ajouter les retours d'impôt accordés pour les services de garde à l'époque. Donc, au lieu de couper dans le financement et le personnel éducatif, la Ministre devrait plutôt augmenter le financement des milieux de la petite enfance, quitte à couper dans les bureaux du ministère si elle a tant besoin d'argent.

Pour terminer, alors que la cote d'amour du gouvernement est si mauvaise et que les politiciens sont si mal vus par la population, il serait préférable à mon avis d'écouter ce qu'elle a à dire au lieu d'apporter des transformations sans vraiment lui donner la chance de s'expliquer et même juste de s'exprimer.

Pierre Dionne
Éducateur
Cpe Coop Le Bilboquet de Sherbrooke

« La mission du Bilboquet »

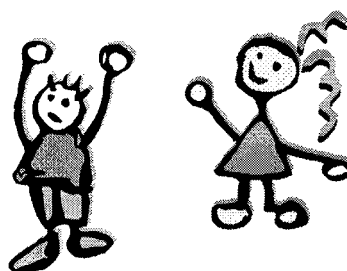
Permettre au plus grand nombre possible d'enfants d'âge préscolaire de vivre une expérience éducative et sociale, dans un milieu riche et varié favorisant le développement des habiletés globales et le cheminement vers l'autonomie.



Grandes particularités issues de la mission :

La première particularité et sans aucun doute celle qui donne sa principale couleur au Bilboquet depuis le tout début (septembre 1982), est l'investissement et l'énergie accordés à l'**intervention pédagogique**. C'est-à-dire l'application d'un programme éducatif par une équipe de professionnel (le)s en éducation, répondant le plus adéquatement possible aux réalités vécues par l'enfant d'âge préscolaire. Une **pédagogie ouverte avec un fonctionnement par ateliers** dans un environnement riche et varié qui permet à l'enfant de se développer globalement à son rythme, selon ses capacités et en étant toujours respecté comme individu.

Pour s'assurer d'utiliser le plein potentiel de l'environnement, l'équipe du Bilboquet a toujours privilégié de travailler avec des **aires ouvertes** (grandes salles permettant des aménagements des plus variés) et de travailler en « **team teaching** » (plusieurs éducateurs coopérant et intervenant en même temps auprès des enfants).



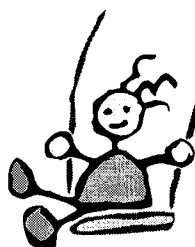
Deux particularités importantes sont issues du principe d'**accessibilité** qu'a toujours privilégié Le Bilboquet :

Se voulant complémentaire à ce qui existait, après avoir sondé les besoins du milieu, Le Bilboquet a offert dès le début des **services exclusivement à temps partiel**. Cette formule a toujours fait en sorte que le plus grand nombre possible d'enfants (plus de*150 par année depuis sa troisième année d'existence) puisse avoir accès à son expertise en matière d'éducation préscolaire. Ce principe d'accueil à temps partiel (2 à 3 jours ou 2 à 5 demi-journées) est aujourd'hui, plus que jamais, complémentaire à ce qui existe ailleurs, les autres CPE offrant presque exclusivement du temps plein avec l'avènement des places à contribution réduite. Ce principe d'accueil est certainement toujours très valorisé si on en juge entre autre par l'ampleur de la liste d'enfants en attente pour utiliser nos services.

L'autre particularité issue de nos préoccupations pour l'accessibilité, facilitée par l'intervention pédagogique et l'accueil à temps partiel, est l'**intégration d'enfants handicapés**. Ce volet, coordonné par une professionnelle du Bilboquet et bénéficiant de l'apport de plusieurs partenaires (dont la fondation PASSPPort), nous permet d'accueillir plus de 16 enfants par année, à raison de 1 ou 2 par groupe. Un service d'accompagnateur(trice)s fait en sorte que des enfants ayant besoin de soutien et d'attentions particulières dû à un handicap sont intégrés dans une vie sociale et éducative avec d'autres enfants de leur âge.



Finalement, dans l'histoire du Bilboquet, deux événements majeurs ont amené des changements importants et surtout enrichissants pour notre mission :



La loi régissant les CPE (promulguée en 1997) et son principe de diversification des services qui a permis le développement de la **garde en milieu familial** (17 nouveaux partenaires à ce jour), un volet coordonné et soutenu par des professionnelles du Bilboquet et qui est teinté par sa mission en y ajoutant toute la richesse et la chaleur de la vie familiale. Notez aussi que l'arrivée de ce volet nous a permis d'étendre nos services aux enfants de moins de 30 mois et d'offrir du temps plein avec ou sans la complicité de l'installation.

Et l'évolution de la loi des coopératives avec l'avènement de la **coopérative de solidarité** (aussi en 1997) qui a permis d'officialiser le partenariat parents-intervenants et de se donner des outils de façon à continuer de faire avancer cette entreprise qui nous est tous très chère et ce pour atteindre un but commun qui est **le bien-être de l'enfant**.

* plus de 220 enfants par année depuis mai 2004 (2 installations)

L'importance de l'Enfance

